

**DECISION DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE VAULX**

**Le Maire de la Commune de Vaulx**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° DEL20200604\_016 du 4 juin 2020 décidant de déléguer à Madame Le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention pour le financement des seules opérations ayant fait l'objet d'une décision préalable de l'assemblée délibérante,

**Vu** la délibération n° DEL20220720\_026 du 20 juillet 2022 portant désignation du promoteur retenu dans le cadre du projet d'aménagement du centre du village

**DECIDE :**

- **DE SOLLICITER** le bénéfice d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023
- **DE DEPOSER** un dossier en ce sens sur la plateforme dédiée demarches-simplifiées.fr, accompagné des pièces justificatives requises,
- **D'INSCRIRE** une délibération à l'ordre du jour du conseil municipal du 06 janvier 2023 actant cette décision, et sur laquelle un plan de financement rigoureusement identique à celui-ci-dessous sera présenté aux membres du conseil municipal :

Dépenses		Recettes	
Objet	HT	Objet	
Acquisition en VEFA du futur local de la micro-crèche	304 500 €	DETR	143 250 €
		Emprunt	161 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>304 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>304 500 €</b>

A Vaulx, le 14 Décembre 2022

Le Maire

**Isabelle VENDRASCO**

